

# Un exemple dans le secteur de l'industrie agroalimentaire

## De la fabrication à la qualité !

### Les étapes du parcours et de l'accompagnement Cap emploi

A la suite d'un accident au membre supérieur droit, Caroline Ange Louzier perd la sensibilité de son bras droit, de 2 doigts, et ne peut plus tendre son bras. En avril 2021, son arrêt se termine et elle doit reprendre sur son poste. Le médecin du travail la déclare alors inapte à son ancien emploi en production et pose des restrictions concernant l'utilisation de son membre supérieur droit.

Son employeur, La Boulangère, identifie une possibilité de reclassement au service Qualité et contacte Cap emploi. Le poste est étudié conjointement et les tâches trop difficiles au regard de son état de santé sont enlevées.

Pour cette reconversion, il est nécessaire de former Mme Ange Louzier, qui n'a pas, à ce stade, les compétences requises. Cap emploi propose la mise en place d'un [Contrat de rééducation professionnelle en entreprise \(CRPE\)](#), en collaboration avec le service social de la CARSAT. Il est validé et signé par la CPAM pour 3 mois (50% du salaire pris en charge par la CPAM).



En parallèle, un tutorat de près de 400 heures est planifié jusqu'à la fin 2021. Cap emploi soutient la demande d'aide au co-financement de ce tutorat auprès de l'Agefiph. Enfin, pour aider Mme Ange Louzier dans la réussite de ses nouvelles fonctions, une formation courte externe est financée par l'Agefiph (aucune aide n'étant possible via les dispositifs de droit commun) et les frais annexes pris en charge par l'employeur.



### Les clés de la réussite par Lucile Delhomme, chargée de mission handicap à Cap emploi :

- l'anticipation de sa situation et de ses contraintes de santé dès la période d'arrêt de travail grâce à une communication fluide entre le référent handicap de l'employeur, la salariée, le médecin du travail et Cap emploi
- la prise en compte du temps de réadaptation nécessaire après une période d'arrêt importante avec le CRPE. Cet outil permet aux employeurs d'assurer une reprise en douceur et aux salariés un retour à l'emploi plus serein,
- la mise en place d'un planning progressif de formation pour développer les compétences de Mme Ange Louzier, gage de réussite du reclassement à plus long terme.

### Témoignages

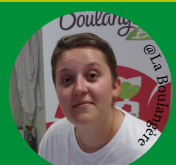


#### M. Daniel Tricoire Coordonnateur Sécurité Environnement

Le groupe La Boulangère a initié une politique handicap en 2020 et m'a permis de me former à mon rôle de Référent Handicap pour le site de Viennoiserie Ligérienne. Caroline est la première personne que j'ai accompagnée. Elle était alors encore en arrêt de travail. Les discussions ont d'abord été orientées sur l'acceptation de son état de santé qui allait l'empêcher de réintégrer son poste originel, puis sur son devenir et ses souhaits d'orientation professionnelle.

Cap emploi nous a aidé à trouver des solutions concrètes pour mettre à niveau les compétences et les connaissances de Caroline pour le nouveau poste, et nous a accompagné dans toutes les démarches administratives.

Afin de partager notre expérience avec d'autres employeurs, je dirais que les conditions de réussites ont été liées à la relation de confiance que nous avons tissée avec Caroline, à la communication au sein de l'entreprise sur notre volonté de ne pas faire du handicap un frein au maintien dans l'emploi, à l'intégration du CSE dans la démarche, et à l'implication de notre direction.



#### Mme Caroline Ange Louzier Agente Qualité

Pendant mon arrêt de travail, je n'avais pas conscience que je ne pourrais pas reprendre mon activité professionnelle. Les différents entretiens avec le médecin du travail, mon médecin et Daniel Tricoire m'ont permis d'accepter mon handicap. La Boulangère a su répondre présente en me proposant un poste adapté à mon handicap.

Cap emploi a permis de m'aiguiller vers les métiers compatibles avec mon handicap et de valider la proposition de La Boulangère. Cap emploi a su mettre en place les conditions nécessaires pour que je reprenne confiance en moi sur ce nouveau poste.

Ma situation et ma démarche ont permis de faire évoluer les mentalités sur le handicap au sein de l'entreprise.

À une autre personne dans ma situation, je conseillerais de «ne rien lâcher». Le processus d'acceptation du handicap est long. Il faut rester fort, mais aujourd'hui le fruit de l'accompagnement dont j'ai bénéficié est là. J'ai un travail qui me plaît !